

Systemes de classification des solutions technologiques vertes



Plusieurs offices de propriété intellectuelle ont mis au point des systèmes de classification spécialisés afin de mieux identifier les solutions technologiques vertes. Ces systèmes permettent d'effectuer des recherches sur l'état de la technique ainsi que des analyses sur les tendances de l'innovation en matière de technologies respectueuses de l'environnement et d'autres analyses.

Le Japon, par exemple, a mis au point le système de classification FI pour les solutions basées sur des technologies respectueuses de l'environnement. Ce système est désormais accessible à tout office de propriété intellectuelle ou autre partie prenante et il constitue une subdivision à l'intérieur de l'Inventaire vert du système CIB. Le FI est plus détaillé et il est révisé et amélioré en permanence par l'Office des brevets du Japon (JPO), qui est disponible pour toute assistance.

L'Office européen des brevets a également établi un nouveau système de classification pour les caractéristiques techniques de solutions que l'on peut appeler globalement technologies d'atténuation du changement climatique. Ce système permet de trouver plus facilement des documents de brevet relatifs à ces technologies. Le système de classification dit "Y02" est consacré à des technologies d'atténuation du changement climatique mais ses sous-catégories, Y02A par exemple, s'étendent à d'autres domaines tels que les technologies d'adaptation au changement climatique.

Effet escompté

Faciliter les recherches sur l'état de la technique et l'identification de tendances de l'activité brevets dans le domaine des technologies respectueuses de l'environnement, en créant des systèmes de classification plus détaillés que l'Inventaire vert de la CIB.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces systèmes plus détaillés de classement de solutions technologiques vertes peuvent être des offices de propriété intellectuelle, des innovateurs du secteur des technologies vertes et des chercheurs utilisant l'information brevets.

Aspect à prendre en considération pour la mise en œuvre

- Deux offices ont mis au point des systèmes plus détaillés de classification des technologies vertes. Il n'est pas nécessaire que les autres offices développent ce type de système car les offices qui l'ont fait sont prêts à mettre leurs solutions à la disposition des autres.
- Le JPO propose explicitement son assistance à d'autres offices pour l'utilisation de son système de classification.